

ARRÊTÉ n° 2025/15

Pétitionnaire : Association Médiacom

Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Vu la demande de l'Association Médiacom pour l'évènement Festi-jeux le 21 mai 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'Association Médiacom est autorisée à organiser le Festi-Jeux au Teil qui se déroulera le 21 mai 2025 de 13h30 à 17h00.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur une partie de la place Paul Avon (parking collège Chamontin), le 21 mai 2025 de 13h30 à 17h00.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Au Pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,
- La Police Municipale,

Et pour information :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,
- Centre Technique Municipal,
- Office de Tourisme.

Fait à Le Teil, le 3 avril 2025
Le Maire,



Olivier PEVERELLI